ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élimination des déchets

Question écrite n° 74794

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les dépôts de pneus. En effet, ils sont facilement inflammables et présentent des risques importants pour l'environnement. Il lui demande donc ce qu'il entend faire pour les 200 000 tonnes qui s'ajoutent chaque année aux dépôts déjà existants, afin de promouvoir la récupération et la valorisation des pneumatiques.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux dépôts de pneumatiques usagés. Le problème soulevé est bien connu du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il résulte en particulier de ce que la filière ne s'équilibre pas d'elle-même financièrement (les coûts de reprise et de traitement des pneumatiques usagés, qui ne peuvent être revendus ou rechapés, sont supérieurs aux recettes de valorisation). Ainsi, sur les 368 000 tonnes de pneumatiques usagés produits annuellement en France, 85 000 tonnes sont réutilisées (occasion ou rechapage), 113 000 sont traitées (incinération en cimenterie, utilisation en génie civil, fabrication de poudrette, etc.). Les 170 000 tonnes restantes sont utilisées par les agriculteurs pour l'ensilage, brûlées, dispersées, conservées par des particuliers, exportées, mises en décharges contrôlées ou non... Afin de remédier à cette situation, des groupes de travail, rassemblant les principaux partenaires professionnels concernés par les pneumatiques usagés, ont été mis en place par le ministère chargé de l'environnement. Sur la base des divers travaux réalisés, comme suite à une demande du Gouvernement, un projet de décret. relatif à la collecte, la valorisation et l'élimination des pneumatiques usagés a donc été élaboré. Son objectif est d'organiser, tant en termes techniques que financiers, la prise en charge effective et pérenne des pneumatiques usagés. Il prévoit que les opérations de collecte et de traitement des pneumatiques usagés seront financées par les producteurs de pneumatiques (fabricants, importateurs, etc.). Les garagistes et autres détenteurs de ces déchets devront, quant à eux, les remettre à des opérateurs agréés localement. L'ensemble de ces mesures devrait être de nature à améliorer la situation déplorée.

Données clés

Auteur : M. André Aschieri
Circonscription : Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 74794
Rubrique : Déchets, pollution et nuisances
Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement
Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er avril 2002, page 1739

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE74794

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2345